

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



## **Procès-Verbal de la séance du conseil communal**

du 8 mai 2023 à 20h00, à la salle du Conseil communal de Paudex.

### **Le Président**

Ouvre la séance à 20.00 heures.

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier

Le Conseil étant constitué de 45 membres, le quorum est fixé à 23.

### **1.**

#### **APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES**

##### **Conseillers absents, excusés :**

Mmes Françoise Adam, Denise Bovey, Anne-Aymone Schoenholzer et Nicole Samuel Manzo ainsi que MM. William Baer et Jean-Marc Rüeger

##### **Conseillers absents, non-excusés :**

MM. Michel Isaia et Alexandre La Fuente

36 conseillères et conseillers sont présents, 6 sont excusés et 2 personnes sont non excusées.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2.**

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Le Président**

Présentation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

### **3.**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023**

### **M. J.-F. Spring**

Relève une coquille en page 8 concernant la salle des Coqs.

Le PV est accepté à l'unanimité, une fois cette correction effectuée.

### **4.**

#### **PRÉSENTATION DU NOUVEL ACCORD DE LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET DU NOUVEAU FINANCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE**

### **Le Président**

Invite M. Robin Lemmel, président de la COFIN, à lire son rapport

**M. Lemmel**

Donne lecture de son rapport de commission ainsi que ses conclusions. Chaque conseiller a valablement reçu une copie.

**M. Kehtari**

Nous fait part de l'aboutissement de ses négociations et le slide présenté en séance est annexé au présent PV.

Le système actuel qui date de plusieurs années est à bout de souffle. L'accord financier de 2020 n'avait pas été accepté. Celui-ci prévoyait une injection du Canton de 25 MIO /par année sur 6 ans. L'initiative SOS commune avait passé la rampe des 12'000 signatures. Le Conseil d'Etat a demandé au Canton un délai d'une année (jusqu'en septembre 2023) pour préparer un contre-projet à cette initiative.

Le Tribunal Fédéral n'a toujours pas rendu réponse.

La facture sociale représente env. 800 MIO refacturés aux Cantons.

Dans les grandes lignes de l'accord, une injection de 160 MIO est prévue par le Canton avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. De ce fait, dès 2026, les communes participeront moins aux augmentations de la facture sociale.

D'autres informations sont disponibles sur le site du Canton de Vaud. Nous attendons les chiffres 2022 pour connaître l'avenir de Paudex concernant la péréquation.

**Mme Crousaz**

A une question par rapport à la péréquation des besoins structurels qui est basée sur des critères « objectifs » : les écoles, la surface et l'attitude. Concernant les écoles, nous sommes bien lotis à Paudex, mais concernant les 2 autres points, nous ne sommes certainement pas les grands gagnants du Canton. Nous avons une petite surface mais nous avons 2 routes cantonales qui engendrent des nuisances et des coûts très élevés. Comment sont fixés ces critères « objectifs » ? Y-a-t-il encore une marge de manœuvre et comment sommes-nous positionnés à Paudex ?

**M. Kehtari**

Nous ne sommes, en effet, pas bien lotis à Paudex concernant ces critères. Il faudra voir comment seront fixés les seuils de ces paramètres. Les routes et autres investissements ne font pas partie de ces critères « objectifs ». Il faudra prévoir peut-être une intervention indépendante. Au niveau du transport urbain, nous serons aidés par l'état pour ce point mais cela va principalement aider les communes qui utilisent les transports urbains. A Paudex, nous utilisons bien entendu les TL et nous bénéficierons de quelque chose pour cela.

Nous devrions avoir des informations plus précises d'ici env. 1 mois.

**M. Graser**

On se base uniquement sur le nombre d'habitants (personnes physiques) sans tenir compte des autres recettes ? Par cela, est-ce que l'on ne désavantage pas les communes qui perçoivent peu de recettes par rapport aux autres communes qui en perçoivent beaucoup ?

**M. Kehtari**

La péréquation de ressources est uniquement basée sur les recettes d'impôts et les droits de mutation.

Il est difficile de contrôler les recettes de chaque commune.

D'ici la prochaine séance de juin, M. Kehtari aura reçu les comptes 2022 et pourra alors nous présenter quelques chiffres.

**5.****PRÉSENTATION DU CHOIX FINAL DU COMITÉ D'ÉVALUATION POUR LA BUVETTE ÉPHÉMÈRE SUR LES PARCELLES 527/10****Le Président**

Soulève que c'est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre.

Notre Président a reçu un courrier de M. et Mme Dantan (parents d'un exploitant du Calmos) qui lui ont fait part de leur mécontentement.

Le bureau du préfet rappelle que la motion doit porter sur un objet de compétence du Conseil. Ce qui n'est pas le cas dans le cas présent. Cela relève de la compétence de la municipalité. Cette motion a été transformée en interpellation. La municipalité y répond en point 8.

Le Président passe la parole à M. Chaubert.

**M. Chaubert**

Nous présente le nouveau secrétaire municipal, M. Nicolas Chamorel, qui a rejoint l'équipe de la commune le 1<sup>er</sup> mai dernier. Monsieur Chamorel bénéficie d'une solide formation avec un master en droit ainsi qu'un master en globalisation et régulations sociales. Il a officié à l'Etat de Vaud, tout d'abord comme juriste, en tant qu'inspecteur du travail, puis en tant que coordinateur contre la lutte du travail au noir et enfin en tant que chef de l'inspection à la direction générale de l'emploi et du marché du travail à Lausanne.

Par ses compétences et expériences, Monsieur Chamorel apportera certainement beaucoup à notre commune.

**M. Chaubert**

Nous informe du choix du comité d'évaluation pour la gestion de la buvette de Paudex.

Dans sa séance du 12 avril le comité d'évaluation a désigné, à l'unanimité, le projet « La Paudèze » vainqueur de l'appel à projet pour la gestion de la buvette éphémère sur les parcelles 527 et 10 jouxtent le port de Paudex.

Le comité d'évaluation était composé de M. Daniel Zahnd, des deux propriétaires de la parcelle 10 ainsi que de Mme Arielle Martin et de notre syndic.

Tant le cahier des charges, que le tableau d'évaluation, étaient les mêmes pour tous les candidats.

Tous les candidats avaient les mêmes chances de remporter cet appel à candidature, sans aucun parti pris sur les saisons passées.

Le jury a procédé au processus de sélection en toute indépendance, en ayant pour seul objectif le respect du cahier des charges pour désigner le vainqueur.

Suggère que M. Zahnd donne lecture de son rapport afin que les conseillères et conseillers soient pleinement informés.

## **6.**

### **RAPPORT DE M. LE CONSEILLER DANIEL ZAHND SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION**

#### **Le Président**

Invite M. Zahnd à lire son rapport

#### **M. Zahnd**

Donne lecture de son rapport ainsi que des conclusions.

Une copie de ce rapport ainsi que les tableaux d'évaluation sont annexés au présent PV.

La société « JBJ Management » pour « La Paudèze » a remporté ce concours pour 2023.

Une nouvelle mise au concours sera mise en place pour 2024 avec un cahier des charges revu.

## **7.**

### **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA LETTRE COLLECTIVE**

#### **Le Président**

Donne la parole à notre syndic.

#### **M. Chaubert**

La Municipalité répond aux nombreuses questions soulevées par la motion déposée lors du dernier conseil communal, qui s'est avérée être irrecevable et qui a été transformée en interpellation.

De nombreux points méritent une explication :

Dans le préambule, il est dit que l'initiative d'une buvette éphémère est à mettre au crédit de trois jeunes de Paudex. Ce n'est pas exact. La Commune de Paudex avait déjà été approchée en 2018 par la Jetée de la Compagnie pour faire un projet dans ce lieu. Puis en 2019 par un autre habitant de Paudex, qui lui aussi avait un projet pour ce terrain. Projet qui n'avait pas trouvé grâce à l'époque.

Question 1 concernant la mise à l'enquête. Elle est, en principe, requise. Mais il existe une zone grise à la police du commerce qui dit que l'autorisation est de compétence communale. Nous avons profité de cette information pour avancer sur le projet sans mise à l'enquête tant que nous n'avons pas de vision à moyen et long terme sur le devenir de la parcelle 10.

Questions 2 et 3 : la mise à l'enquête sera faite par la Commune quand nous aurons un projet, d'aménagement et d'animation, que nous pourrions pérenniser pour 3 ou 5 ans.

Questions 4 et 5 : la Municipalité ne désire pas faire de mise à l'enquête annuelle, c'est beaucoup trop lourd et contraignant. En cas de mise à l'enquête, le Calmos ne sera pas écarté d'office, même pour un prochain appel à candidature. Il n'y a aucune raison de penser cela. Du positionnement des propriétaires de la parcelle 10, dépend la possibilité de pérenniser le projet. Tant que cela n'est pas le cas, nous avancerons d'année en année.

Le loyer : effectivement le loyer du propriétaire n'est pas du ressort de la commune. Pour rappel, le Calmos n'avait pas de loyer la première année en 2021. Il est juste de dire que la Commune n'avait pas fixé son loyer dans le cahier des charges, mais l'estimation est erronée car le but était de négocier ce loyer avec l'exploitant. Il aurait de toute façon été inférieur à 5% (entre 2 et 3%) et éventuellement pris sur le bénéfice. La vocation de la Commune n'est pas de faire de l'argent sur le projet, mais de couvrir les frais payés par celle-ci. Ce degré de détail figure dans la convention. La décision pour 2023 a été de ne pas percevoir de loyer comme en 2021 et 2022.

Pour la partie investissement. Les conventions de 2021 et 2022 étaient très claires. Il n'y avait aucune garantie de pérennité pour les années futures. Cela le Calmos le savait et ils ont quand même agrandi leurs infrastructures et leurs équipements, après la saison 2021, peut-être

de façon exagérée. Mais au vu des résultats produits par le Calmos en 2022, il semblerait que le projet soit rentable.

Les horaires : Il faut bien comprendre que ce nouveau cahier des charges avec les restrictions d'exploitation qui en découlent, proviennent des dépassements quasi quotidiens par les anciens exploitants, que cela soit le non-respect des horaires ou les capacités de personnes présentes sur place, largement dépassées. Nous rappelons que le Calmos a signé une convention en date du 15 juin 2022 et que celle-ci n'a pas été respectée au minimum 2/3 du temps d'exploitation. La Municipalité a pris le parti d'élaborer le nouveau cahier des charges en partenariat avec le voisinage. Le but était de trouver un terrain d'entente, pour ne pas avoir à faire à des futurs blocages ou oppositions systématiques. Le fait d'avoir embarqué le voisinage dans cette élaboration a enlevé tous les blocages du projet. Le cahier des charges : les remarques concernant celui-ci sont justifiées. Ce dernier manquait de précisions. La forme est aussi à améliorer. Toutefois, si on prend l'exemple de celui de Morges, on peut dire qu'il est mieux fait et plus lisible. Nous ferons mieux la prochaine fois. Sur le fond, il y a aussi tout une série de contraintes et de restrictions à Morges. Certes moins qu'à Paudex, mais la buvette est distante de 120 mètres de la première habitation et est protégée par l'aile ouest du château. Les deux sites ne sont pas comparables.

Le Jury : la grille d'évaluation découlant du cahier des charges a été faite. Le représentant du conseil communal a siégé au sein du comité d'évaluation. Le processus a été transparent et clairement documenté. Il a été totalement impartial. La procédure vous a été expliquée par M. Zahnd.

L'aménagement de la parcelle : oui la commune le fera dès que nous aurons une vision pérenne sur les deux parcelles.

En ce qui concerne les références sur les lois en vigueur en matière de denrées alimentaires, de police du travail, de sécurité au travail et de détenteur de patente, tout ceci n'est pas du ressort de la commune. Ce sont les instances des polices du travail, des denrées alimentaires, de la sécurité au travail etc... qui s'en chargent.

Les sanctions : effectivement la commune ne peut intervenir pour sanctionner un exploitant. Les manquements à la convention se feront

après de notre police de proximité puis du préfet. Sanctions qui peuvent aller jusqu'à un retrait de la patente. Donc potentiellement des sanctions plus lourdes que celles imaginées par la commune.

Toilettes : oui, la commune va pouvoir lancer le projet, en principe cet été, dès qu'un accord sera trouvé avec le propriétaire de la parcelle 10.

Oui la municipalité est totalement convaincue d'une animation au port. La municipalité a tout fait pour que ce projet voit le jour, elle l'a défendu. Elle a, à multiples reprises, été sollicitée par les voisins pour des nuisances et à chaque fois elle a calmé le jeu afin d'éviter des plaintes.

C'est pourquoi le nouveau projet tient compte de tous les acteurs et habitants des rives du lac.

La municipalité avait à cœur de donner au conseil communal les informations nécessaires à la compréhension de sa démarche et remercie les conseillères et conseillers pour leur attention.

### **Le Président**

Passé la parole à l'assemblée

### **M. Subilia**

- 1) Le lien entre le Calmos et certains membres du conseil communal est connu. Y-a-t-il d'éventuels liens entre les propriétaires privés et le lauréat ?
- 2) Un critère surprend M. Subilia, il s'agit du cadre convivial et familial. Il semblerait qu'il y ait un grand écart dans les notes d'évaluation pour ce critère. Est-ce que ce point a donné lieu à une réflexion et une discussion ?  
La note est de 5 pour le Calmos et de 2 pour les nouveaux tenanciers.

### **M. Chaubert**

- 1) Dans ce milieu, tout le monde se connaît, mais il n'y a pas de lien plus important que cela.
- 2) Les prix pratiqués par le Calmos étaient relativement élevés, ce qui a été confirmé par passablement de personnes. De ce fait, cela ne rentrait pas vraiment dans le cadre familial et abordable.

- M. Spring / M. Chaubert** Expliquent que la note finale de consolidation est valable par rapport à la décision finale. C'est cela qu'il faut prendre en compte et non-pas les notes individuelles de chacun.  
Le tableau de synthèse est le résultat final d'une expertise.
- Mme Naudin** Aimerais savoir ce qui a été présenté concrètement en plus par rapport aux nuisances sonores. Quelles sont les différences entre le Calmos et la Paudèze sur ce point ?
- M. Chaubert** La Paudèze vient avec des panneaux phono absorbants, des systèmes d'absorption du bruit installés sous toutes les tables. Il n'y aura pas de cuisine, ni de plats chauffés etc...  
C'est un retour à la version 2021, plus petite qui limite les nuisances.  
Le rangement des bouteilles se fera par des caisses individualisées qui seront vidées le lendemain pour éviter les nuisances sonore le soir.
- Mme Martin** Précise qu'en plus des points précités, la vaisselle ne sera pas lavée sur place.
- M. Hofmann** Remercie M. Zahnd pour son rapport complet et les slides présentés. Les jeux sont faits, le Calmos a perdu. Paudex et ses citoyens ont perdu un lieu local apprécié de tous, joyeux et écologique. Nous verrons dans quelques mois si ce nouveau concept plaira à la population de Paudex.
- Souhaite donner quelques informations additionnelles qui complètent le rapport de M. Zahnd. Dans le courrier du 20 avril 2023, il était mentionné « les initiateurs de ce projet sont issus d'une petite entreprise locale ». Il faut savoir que les 2 initiateurs du projet, M. Jean-Yves Français qui est manager chez BAT (British American Tobacco), également fondateur d'un club de cigares très sélect, il est de plus associé d'une gérance ayant son siège en Valais, c'est donc un multi entrepreneur et investisseur dans plusieurs sociétés romandes.  
La deuxième personne étant M. T. Jovichitch, fournisseur vaudois de matériel de cantine et de tentes géantes. Également multi entrepreneur.  
En matière de petite société locale, nous n'y sommes pas.  
Ce qui a convaincu la Municipalité, c'est le professionnalisme de la Paudèze. Il est clair que ces 2 messieurs sont des professionnels mais ils sont avant tout des hommes d'affaire. Est-ce que ces 2 personnes seront sur place pour accueillir notre population avec la même amabilité et le même enthousiasme que l'équipe précédente ?

**8.****COMMUNICATIONS MUNICIPALES****Mme Dillner-Reichen**

La zone de dépose devant l'école est toujours avec des signalisations temporaires mais cela fonctionne bien. Surtout aux heures de pointes. Celle-ci sera prochainement pérennisée par un marquage au sol et des panneaux.

Notre responsable de voirie et d'intendance, M. Pascal Bessa, va nous quitter et prendre sa pré-retraite au 30 septembre, après de nombreuses années au sein de notre commune. Il nous a donné entière satisfaction.

Réponse à M. Subilia concernant les déchets plastiques et le tri sélectif. La gérance de Denner change souvent et elle est limitée dans ses décisions, devant toujours se référer à Zurich. Il n'y a pas d'obligation pour les commerces de mettre à disposition autre chose que l'évacuation du PET, de l'alu et des autres emballages plastiques type bidons de lessive et lait. Ces contenants à déchets sont disponibles dans le magasin mais sont peu visibles. Nous allons essayer de trouver une solution avec la gérante du magasin.

**M. Subilia**

Propose que cette information soit signalée dans un prochain « Coquadit ».

**M. Kehtari**

Concernant la suggestion d'arrosage automatique des pontons au port, cela a un coût d'env. CHF 350.— par buse. En comparaison à Lutry, nous devons ajouter un coffret de protection, par buse, qui a aussi un coût unitaire d'env. CHF 350.--. Un buse complète reviendrait donc à env. CHF 700.-- / 800.--. Nous avons, en tout, 260 mètres de pontons. Si nous devons mettre une buse tous les 4 mètres, cela représente env. 60 bornes avec un coût total d'env. de CHF 45'000.— ce qui est une charge trop importante pour notre port. Sans oublier qu'il faudrait en plus un contrat d'entretien.

La municipalité a décidé de ne pas donner suite à cette requête. Nous avons un nouveau kärcher à la voirie et celui-ci fonctionne très bien pour le nettoyage des pontons.

**Mme Martin**

Le village solidaire avec le local de l'ancienne poste rencontre un grand succès. Mercredi 10 mai, il y aura l'échange de plantons ouvert aux 55plus. Ces personnes sont contentes de savoir qu'elles sont entourées et accompagnées. La fête de l'été des aînés aura lieu le 15 juin.

La fête traditionnelle de Paudex aura lieu le vendredi 23 juin avec fanfare, saucisses, spécialités de Monsieur Ho, un bar à cocktails, un stand de pâtisseries dont les bénéficiaires iront au camp de ski de l'école etc.. Il y aura aussi un atelier de maquillage et de bricolage pour les enfants.

Nous cherchons des bénévoles, dont tout le monde a reçu le courriel et le formulaire. Des fiches d'inscription sont disponibles ce soir auprès du bureau.

L'UAPE déborde, malgré l'annexe qui a été ajoutée. Des familles n'ont malheureusement pas de place pour la prochaine rentrée scolaire. Nous cherchons activement des solutions.

L'opération coup de balai de l'école en collaboration avec le village solidaire a bien fonctionné. En une matinée seulement, tout a été nettoyé jusqu'au port.

L'école a organisé la fête de la tulipe début mai. Les enfants avaient planté des fleurs l'an dernier et cette fête avec les parents a été très appréciée.

Souhaite préciser qu'au sein de la municipalité, ils mettent tout en œuvre pour faire les choses au plus proche de leur conscience.

La municipalité a reçu une abondance de mails, surtout vis-à-vis du Calmos, qui n'étaient pas tous très agréables à lire, voire insultants.

## **9.**

### **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

#### **M. Hofmann**

Aimerait savoir si la fête de la tulipe pour les enfants sera pérennisée.

#### **Mme Martin**

Cette décision appartient aux enseignants et ils aiment diversifier leurs activités.

En revanche, un nouveau cabanon a été acheté pour l'UAPE et sera construit et peint avec les enfants scolarisés à Paudex. Les enfants sont ravis de participer à ces activités de construction.

#### **M. Chaubert**

Invite à venir prendre le verre de l'amitié et à faire plus ample connaissance avec notre nouveau secrétaire municipal, M. Pascal Chamorel.

**Le Président**

Lève la séance à 21.30.

La date de la prochaine séance qui traitera des comptes 2022 est fixée au lundi **19 juin 2023 à 19h00 (et non pas 20h00)**. Cette séance sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Le Président



Laurent Witschi



La Secrétaire



Rosanna Sanchez

